

210-64

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. THOMAS et plusieurs de ses collègues, tendant à déclarer férié le lendemain de la Fête nationale.

(Nommée le 28 juin 1901.)

28/6

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : THOMAS.
- 2<sup>e</sup> — HERVÉ DE SAISY.
- 3<sup>e</sup> — BONNEFOY-SIBOUR.
- 4<sup>e</sup> — GUSTAVE DENIS.
- 5<sup>e</sup> — CHANTAGREL.
- 6<sup>e</sup> — DUFOUSSAT.
- 7<sup>e</sup> — EXPERT-BEZANÇON.
- 8<sup>e</sup> — DELOBEAU.
- 9<sup>e</sup> — CHARLES PREVET.



4

Commission relative à la proposition  
de loi tendant à déclarer jour férié  
le lendemain de la fête Nationale.

M. de Saisy est nommé président  
M. Charles Perret " secrétaire

Messieurs de Saisy, Bonneyou-Silour,  
Expert, Bazougon, Delobean, Dufoullat  
Chantagrel déclarent qu'ils sont  
favorables à la proposition, guidés surtout  
par cette considération que ce jour de fête  
exceptionnel ne reviendra qu'une fois tous les sept ans.  
Messieurs Denis capote au contraire  
que le 3<sup>ème</sup> Bureau l'a nommé à l'unanimité  
après avoir expliqué pourquoi il n'était pas  
disposé à voter la proposition de loi.  
Beaucoup de fêtes patronales existent déjà  
au cours du mois de juillet - on a trop  
de tendances à diminuer la journée de travail  
et à multiplier les congés -

M. Thomas a été élu commissaire par  
le 1<sup>er</sup> bureau bien que la majorité du bureau  
ne se soit pas montrée favorable à la proposition.

- La proposition est mise aux voix  
elle est adoptée par 7 voix contre 2 -

M. Thomas principal auteur de la proposition  
est nommé rapporteur -

Le rapport est adopté -

Herrin de Saisy  
Ch. Perret